

Vous êtes invité à participer à une réunion Déparis

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La réglementation exige qu'une analyse des «risques» soit réalisée pour toutes les situations de travail et qu'un plan d'action soit établi pour progressivement atteindre et maintenir le meilleur état de bien-être pour tous les partenaires de ces situations de travail (employés, personnel, direction).

- ▶ Il est possible à un conseiller en prévention de régler tout seul par exemple des problèmes d'incendie.
- ▶ Il ne lui est pas possible tout seul d'assurer les conditions de VOTRE «bien-être».
- ▶ VOTRE bien-être ne peut être assuré qu'avec VOUS

Une réunion Déparis (Dépistage participatif des risques) est une réunion de quelques personnes de la situation de travail (personnel, direction, services techniques...) au cours de laquelle tous les aspects de la vie au travail sont passés en revue.

Un guide de concertation a été préparé pour guider cette discussion de sorte qu'elle couvre tous les aspects techniques, organisationnels et relationnels qui font que la vie quotidienne dans votre situation de travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.

L'objectif n'est pas de constater ni de quantifier les imperfections, difficultés, problèmes. Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, à court, moyen et long termes pour que le travail soit plus efficace et plus agréable.

Au cours de la réunion, il sera possible, pour certains points, de déterminer ce qu'il faut réorganiser ou changer et comment concrètement le réorganiser ou le changer.

Pour d'autres aspects, des études complémentaires devront être réalisées par la suite.

La Direction s'engage à établir un plan d'actions afin de donner suite au mieux à ce qui sera discuté.

QU'EST-IL ATTENDU DE VOUS ?

Par le passé, des études, des enquêtes ont déjà été conduites et/ou des demandes ont déjà été formulées. Toutes n'ont peut-être pas été suivies d'actions.

Au cours de la réunion Déparis, on souhaite repartir de zéro, faire table rase du passé éventuel et revoir de manière organisée et systématique TOUS les aspects de la vie au travail.

Il est attendu que vous veniez à la réunion avec un esprit confiant et constructif.

- Si vous êtes membre de la direction et de la ligne hiérarchique, il n'est pas question ici de vous reprocher quoi que ce soit, mais de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la vie compte tenu des autres contraintes de travail.
- Si vous êtes un représentant d'un membre d'un service d'entretien, de méthodes, d'achat..., il est question de voir avec vous la façon idéale d'améliorer ces questions de vie compte tenu des contingences techniques.
- Si vous êtes membre du personnel, il s'agit pour vous et en leur nom, de poser les problèmes, de décrire les difficultés rencontrées par vous et vos collègues et de rechercher comment la situation peut être améliorée.

QU'EN RETIREREZ-VOUS ?

L'entreprise, l'établissement a choisi en connaissance de cause d'utiliser le guide Déparis comme outil de dépistage des risques. La direction s'est engagée à prendre en considération les résultats des discussions et les propositions d'amélioration qui seront formulées.

C'est donc l'occasion de revoir l'ensemble de la situation de travail et d'améliorer progressivement, ensemble les conditions de vie au travail. L'expérience a montré que tout le monde s'y retrouve: qualité de la vie, satisfactions personnelles et professionnelles, travail plus agréable, plus efficace, meilleures relations de travail...

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?

Vous trouverez sur le site www.sobane.be les principes de base de la stratégie SOBANE et du guide de concertation Déparis ainsi que tous les outils préparés pour mettre cette stratégie en pratique dans votre entreprise ou établissement.

LISTE DES ASPECTS QUI SERONT ABORDÉS LORS DE LA REUNION

Enseignement - Direction et personnel éducatif dans le secondaire

1. LES BÂTIMENTS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les issues de secours
- Les sols
- L'accès des handicapés ou blessés
- Les locaux sociaux
- Les salles de rencontre du personnel éducatif
- Le chauffage
- Les installations sanitaires pour les élèves
- L'hygiène des mains
- L'entretien technique et ménager
- Les déchets en général

2. LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- La gestion des clés des locaux et portes d'entrée
- Pendant les heures de classe
- Après les heures de classe
- Le matériel dangereux

3. LA POLITIQUE ET DOCUMENTATION DE SÉCURITÉ

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- La politique de sécurité
- Le plan d'évacuation d'urgence
- Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)
- L'information à la sécurité et à l'hygiène
- La politique d'accueil des nouveaux, stagiaires...

4. LES RÉCRÉATIONS, DÎNERS, TEMPS LIBRES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les règles de surveillance des élèves
- L'organisation des récréations
- Les équipements sportifs
- Les heures libres
- Les entrées et sorties
- La consommation d'aliments

5. L'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DES LOCAUX ET ESPACES DE TRAVAIL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Le règlement propre à chaque local
- Les locaux
- Les espaces de rangement
- Les voies de passage dans les locaux, les couloirs
- L'équipement des locaux

6. L'AMÉNAGEMENT DES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les paillasses de labo, les établis
- La verrerie
- La ventilation
- Les systèmes d'aspiration
- La signalisation
- Les protections collectives
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- L'hygiène
- La sécurité

7. LE MATÉRIEL DE TRAVAIL, LES OUTILS, LES MACHINES DANS LES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Le matériel
- Les lasers
- L'entretien
- Les commandes et signaux
- La formation

8. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les chutes de plain-pied
- Les chutes de hauteur
- Les chutes d'objets
- Les risques mécaniques
- Les risques de brûlure
- Les accidents dus au verre
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- Les accidents du travail
- Les premiers soins - infirmerie

9. L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE GÉNÉRALE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- L'installation électrique générale
- L'équipement
- Les appareils électriques

10. LES RISQUES LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ ET AUX GAZ DANS LES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les risques électriques
- L'alimentation individuelle par poste de travail
- Les risques gaz
- L'alimentation fixe (si elle existe)
 - L'alimentation par bonbonnes individuelles
 - Les autres gaz non combustibles
 - L'installation et les appareils au gaz

11. LA SÉCURITÉ INCENDIE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Le compartimentage
- Les matières inflammables et sources de feu
- Les consignes en cas d'incendie
- Les moyens de lutte
- L'équipe d'intervention interne
- La signalisation

12. LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les plans de travail
- L'installation électrique
- Les ordinateurs, imprimantes, logiciels
- L'écran
- Les accessoires
- L'assistance technique

13. LES POSITIONS, EFFORTS ET LES MANUTENTIONS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

En général

- Les hauteurs de travail
- Le travail assis ou assis/debout
- Les cartables et sacs

Dans les ateliers, classes et laboratoires de sciences

- Les gestes et efforts
- Les charges
- Les aides mécaniques adéquates
- La formation

14. L'ÉCLAIRAGE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- L'éclairage du local et du travail lui-même
- L'éclairage du tableau (s'il existe)
- L'uniformité
- La lumière du jour et la vue vers l'extérieur
- Les couleurs
- Pas d'ombres sur le travail
- Pas de reflet ni éblouissement
- Les luminaires

15. LE BRUIT, L'AMBIANCE THERMIQUE ET L'HYGIÈNE ATMOSPHÉRIQUE GÉNÉRALE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- La qualité acoustique des locaux
- La fatigue nerveuse
- Les machines ou appareils bruyants
- La température
- Pas de courants d'air
- Les sources de froid, chaleur ou humidité
- Le système de chauffage, ventilation, climatisation, filtrage...
- Les poussières et les déchets
- Les produits de nettoyage
- Les sources possibles de pollution
- L'hygiène

16. LES RISQUES CHIMIQUES (SOLIDES, LIQUIDES OU GAZ) DANS LES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les risques chimiques
- L'équipement de travail
- Les procédures d'utilisation
- Les récipients
- Le stockage des réactifs
- La signalisation
- Les fumées, vapeurs...
- Les déchets chimiques
- Les protections collectives
- L'information des femmes enceintes ou allaitantes
- La formation

17. LES RISQUES BIOLOGIQUES (BACTÉRIES, VIRUS, LIQUIDES CORPORELS...) DANS LES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les risques biologiques, infectieux et parasitaires
- L'équipement de travail
- Les procédures d'utilisation

- Les plantes
- Les animaux
- Les cultures de bactéries
- Les antibiotiques
- Aucun prélèvement humain
- Les déchets biologiques
- Les vaccinations
- Les désinfectants et antiseptiques
- Les protections collectives
- Les équipements de protection individuelle (EPI)

18. L'ORGANISATION DES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- L'information sur les risques
- La collaboration entre personnel éducatif concernant
 - Le matériel disponible
 - La préparation des ateliers et labs
 - Le rangement du matériel
 - Les commandes de matériel/de réactifs
 - L'entretien du matériel

19. L'AUTONOMIE ET LES RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les ordres et attentes
- Le degré d'initiative
- L'autonomie
- La liberté de contact
- Les responsabilités
- Les erreurs

20. LE CONTENU DU TRAVAIL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- L'intérêt du travail
- Les compétences
- Informations et formation
- La charge émotionnelle

21. LES RELATIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU PERSONNEL ET AVEC LA HIÉRARCHIE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les horaires et le programme de travail
- Les pauses
- Les communications pendant le travail
- La répartition du travail
- L'entraide au sein du personnel
- La concertation
- La hiérarchie
- Les relations avec la hiérarchie
- Les suggestions et critiques du personnel
- Les évaluations

22. L'ENVIRONNEMENT PSYCHOSOCIAL AU SEIN DE L'ÉCOLE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les relations avec les personnes extérieures
- Aucune discrimination
- L'emploi
- Les problèmes psychosociaux
- Les conditions de vie dans l'école



SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
www.emploi.belgique.be



Ce document a pu être réalisé grâce
à l'appui de l'Union européenne
Fonds social européen